

Tonner Drones publie ses résultats annuels 2024

Schiltigheim, le 30 avril 2025, 20h00, Tonner Drones ('la Société') publie aujourd'hui ses résultats annuels et son rapport annuel.

- L'année 2024 a été marquée par la réorganisation et le refinancement
- La majorité des pertes sont causées par des coûts ponctuels et des amortissements
- Coûts opérationnels fortement réduits
- L'entreprise a pu réduire et clôturer le nombre de poursuites et de litiges. Tonner Drones dit enfin au revoir au passé.
- Tonner Drones a pu conserver ses actifs les plus précieux grâce à des participations dans les sociétés privées françaises de drones Elistair et Donecle.
- L'objectif principal de la société est désormais de commercialiser Countbot et Inhibitor
- Capitaux propres négatifs causés par les amortissements. Plan de relance à mettre en place.
- Le premier trimestre 2025 a déjà montré de fortes entrées de trésorerie et un bilan renforcé
- La société a obtenu des conseils juridiques d'un cabinet renommé sur la nouvelle stratégie de gestion de trésorerie et de conseil. Le même cabinet analyse la situation fiscale de Tonner Drones.
- La Société poursuit ses discussions avec différents acteurs en vue d'une collaboration dans le cadre de son introduction en bourse. La direction ne conclura un partenariat que s'il crée une valeur significative pour les actionnaires actuels.
- Le rapport annuel complet peut être consulté sur le site financier de Tonner Drones.
- Le CEO continuera à soutenir l'entreprise. Il a continué à investir au premier trimestre 2025. Il a renoncé à ses frais de gestion pour 2025 et est l'actionnaire de référence de la société.

L'année 2024 a été riche en événements. Bien que l'année 2024 ait été bien meilleure que l'année précédente (2023), le chiffre d'affaires a diminué à 119.000 euros (2023 : 1.081k euros). Les coûts opérationnels ont connu une nette amélioration, atteignant 3.281k euros (2023 : 8.481k euros). Nombre de ces coûts étaient ponctuels et ne se reproduiront pas en 2025. L'objectif est de réduire à terme les coûts opérationnels à 20 000 € - 25 000 € par mois en 2025. Les coûts ponctuels comprenaient les coûts liés à l'augmentation de capital (avril 2024), les frais juridiques et une dépréciation importante des investissements et des stocks. La perte totale s'est élevée à 5.639k euros (2023 : 10.749k euros).

La trésorerie s'élevait à 341 000 € (2023 : 61 000 €) au 31/12/2024 et a augmenté à 1.655.000 € au 31/03/2025 (données non auditées). Les capitaux propres négatifs de 5.587k euros sont dus à la stratégie d'amortissements élevés et à la faible valorisation des actifs au bilan. Un plan de redressement sera mis en place pour remédier à cette situation. L'entreprise dispose de deux ans pour y parvenir. Les capitaux propres se sont déjà améliorés au premier trimestre 2025 grâce à l'afflux de capitaux et, par conséquent, à une solide trésorerie. Une des possibilités pourrait être d'envisager la vente d'actifs (tels qu'Elistair et Donecle) au cours des deux prochaines années. Cela pourrait ramener les capitaux propres à un niveau positif.

L'entreprise fonde de grandes attentes sur sa solution « **Countbot** ». Tonner Drones externalise actuellement sa R&D et collabore étroitement avec le « père » du produit. La tendance à l'automatisation des entrepôts se poursuit. Tonner Drones est agréablement surpris de l'intérêt suscité par Countbot, même si l'entreprise n'a pas encore fait de publicité pour le produit. Countbot pourrait générer des revenus dès 2025.

Tonner Drones ne souhaitant pas développer l'« **Inhibitor** » elle-même, elle recherche des partenaires souhaitant investir dans le produit ou exploiter les brevets. Bien que l'entreprise ne puisse garantir le succès de cette initiative, elle constate une forte dynamique en Europe dans le secteur de la défense et des drones.

Les participations de Tonner Drones dans Elistair, Donecle et Diodon pourraient également bénéficier de cette tendance. Tonner Drones maintient donc des attentes élevées quant aux performances et à la valeur futures de ces sociétés. Tonner Drones détient entre 5 et 12 % du capital de ces trois sociétés. La valeur de ces participations au bilan de l'entreprise est faible. Lorsque Tonner Drones sera en mesure de céder des actions de ces participations, la valeur réelle deviendra visible.

Tonner Drones a reçu un mandat de ses actionnaires en octobre pour développer ses activités. Après consultation juridique, Tonner Drones se concentrera pour l'instant principalement sur la gestion active de sa trésorerie. L'entreprise étudie activement d'éventuelles collaborations ou opérations de rachat d'actions (RTO) et sa situation fiscale fait actuellement l'objet d'une analyse. Compte tenu des nombreux changements intervenus au sein de l'entreprise ces deux dernières années, la situation relative aux pertes reportables doit être analysée. En fin de compte, ce sera l'administration fiscale qui déterminera si les pertes passées peuvent être utilisées.

Enfin, Tonner Drones estime pouvoir créer de la valeur pour ses actionnaires en concluant des partenariats avec d'autres entreprises. Sa cotation en bourse constitue un atout majeur. Les mesures prises en 2024 ont renforcé son attractivité. L'augmentation de sa trésorerie et de sa capitalisation boursière au premier trimestre joue également en sa faveur. Tonner Drones étudie actuellement différentes options, mais une collaboration ne sera initiée que si une valeur significative peut être créée pour les actionnaires.

Pour un rapport complet sur l'année 2024, les actionnaires sont invités à consulter le rapport annuel complet. Ce rapport annuel est disponible sur le site web de l'entreprise.

« Compte tenu des événements survenus en 2024, les résultats de l'année dernière ne sont pas une surprise. 2024 n'a pas toujours été une année agréable pour moi. Nous avons connu des périodes difficiles et nous avons dû faire face à de nombreux défis. » a déclaré Diede van den Ouden, CEO. *« Mais depuis 2025, la situation a évolué et nous sommes impatients de trouver des solutions pour relancer la croissance de l'entreprise. Grâce au soutien de nos actionnaires, nous avons créé les conditions propices à la création de valeur. Je suis enthousiaste pour l'avenir et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer la réussite de l'entreprise. Non seulement parce que je suis fortement investi, mais aussi parce que c'est devenu un honneur de bâtir cette entreprise, de faire prospérer cette entreprise qui avait auparavant l'une des pires réputations de la Bourse française. »*

Fin du communiqué de presse.

A propos de Tonner Drones : Tonner Drones développe des technologies pour le secteur de la logistique. Tonner Drones détient des participations importantes dans certains fabricants de drones français prometteurs tel que Elistair et Donecle. La stratégie de Tonner Drones consiste à accroître la valeur de ses participations dans ces sociétés par une gestion active des actifs. Des revenus supplémentaires peuvent être générés grâce aux redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones. Tonner Drones n'envisage pas de posséder une usine ; cependant, elle est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France. Tonner Drones utilise une stratégie active pour gérer sa trésorerie.

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur : www.tonnerdrones.com / contact@tonnerdrones.com

En cas de doute, le communiqué de presse en anglais prévaudra.

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de TonnerDrones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.